



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 9 février 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution par la CAO du marché n°2025-005DPS-B-LOT5 – Fourniture de vêtements spécifiques pour le service des sports de la Communauté d'Agglomération de Bastia

L'An Deux Mille Vingt Six, le 9 février à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Gilles BATTESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Carulina COLOMBANI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Emma MUSSIER, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT

ONT DONNE POUVOIR :

Marie-Dominique GIAMARCHI à Marie-Christine BERTOLUCCI
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Jean-Louis MILANI à Louis POZZO DI BORGO
Michel SIMONPIETRI à Gilles BATTESTI

ABSENTS :

Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Christine MALAFRONTÉ, Jean-Martin MONDOLONI, Julien MORGANTI, Leslie PELLEGRINI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Hélène SALGE, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI,

QUORUM : 21

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Attribution par la CAO du marché n°2025-005DPS-B-LOT5 – Fourniture de vêtements spécifiques pour le service des sports de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code General des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 septembre 2025, classant sans suite, le lot n°5 du marché public n°2025-005COL – « Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour le personnel de la Communauté d'Agglomération de Bastia » ;

Vu la consultation lancée le 22 octobre 2025, sous forme d'appel d'offres ouvert, pour l'attribution du marché public n°2025-005DPS-B-LOT5 – « Fourniture de vêtements spécifiques pour le service des sports de la Communauté d'Agglomération de Bastia », avec une date limite de réception des offres fixée au 1^{er} décembre 2025 à 13h00 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 2 février 2026 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 2 février 2026 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Considérant l'arrêté de déport du Président de la CAB pour existence d'un conflit d'intérêt, en date du 2 février 2026 ;

Considérant donc que le Président n'a ni participé à la discussion et ni au vote ;

Considérant l'arrêté de délégation de fonction de M. Jean-Charles LEONARDI, 12^{ème} vice-Président, en date du 26 janvier 2026, lui permettant de signer la présente délibération et l'ensemble des actes concernant ce marché ;

Où l'exposé du 12^{ème} vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

PREND ACTE (À l'unanimité)

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 2 février 2026 d'attribuer le marché public n°2025-005DPS-B-LOT5 – « Fourniture de vêtements spécifiques pour le service des sports de la Communauté d'Agglomération de Bastia », à la société EN SPORTS, sise à 20620 BIGUGLIA (Siret n°80261088100020), pour un montant maximum de 12 500,00 € HT (Montant DQE : 2 110,64 € HT) pour une période initiale de 12 mois reconductible 3 fois. La durée maximale du contrat est de 48 mois ;

AUTORISE

Le 12^{ème} vice-président délégué, Jean-Charles LEONARDI, à signer le marché public correspondant, ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier ;

OBJET : Attribution par la CAO du marché n°2025-005DPS-B-LOT5 – Fourniture de vêtements spécifiques pour le service des sports de la Communauté d'Agglomération de Bastia

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia – Chapitre 011- Chapitre 21 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE 12^{ème} VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ


JEAN-CHARLES LEONARDI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr